



## MINISTÈRE DES FINANCES

*Le Ministre*

000  
N°Réf: CAB/MIN/FINANCES/FIS/ST/2024

Kinshasa, le 16 MAI 2024

### COMMUNIQUE

#### Objet : Information sur le processus de réforme du secteur des jeux de hasard et pratiques assimilées

Conformément à l'Ordonnance n°22/003 du 7 janvier 2022 fixant les attributions des Ministères, spécialement en son article 1<sup>er</sup> point B 17 au 14ème tiret, le ministère des finances a entrepris, depuis la fin de l'année 2022, une réforme du secteur des jeux de hasard et pratiques assimilées en tant que ministère de tutelle.

Le diagnostic du secteur que nous avons établi fait ressortir des constats très alarmants, à savoir :

- l'absence d'un cadre réglementaire clair et unifié régissant le secteur ;
- l'existence d'une multitude de sociétés de jeux illégales ;
- l'absence de contrôle du secteur des jeux de hasard et pratiques assimilées, qui favorise le blanchiment d'argent et le financement probable du terrorisme ;
- l'absence de cadre allant dans le sens de la protection des mineurs et des parieurs ;
- le manque à gagner exponentiel pour l'État généré par l'absence de collecte de recettes fiscales et parafiscales et cela malgré le potentiel avéré du secteur des jeux de hasard.

Ainsi, le ministère des finances a procédé il y a quelques mois à la relecture des arrêtés portant organisation et réglementation du secteur des jeux de hasard et pratiques assimilées.

La réforme engagée fait également partie du programme entre la République Démocratique du Congo et le Fonds Monétaire International comme repère additionnel pour la mobilisation des recettes ainsi que de la série d'actions à entreprendre par la République Démocratique du Congo dans le cadre de la sortie de la liste du GAFL.

N



Ainsi, les acteurs du secteur des jeux seront directement informés par le ministère des finances conformément à ses prérogatives des critères de conformité administratives et techniques qu'il va édicter pour le contrôle du secteur, notamment celles relatives au contrôle électronique des paris et des paiements mobiles money y relatifs.

*Nicolas KAZADI KADIMA-NZUJI*

